

## Conseil Municipal du 2 février 2026

**DELIBERATION N° 2026-01-07 : SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS – DOTATION D'INVESTISSEMENT 2026 « TOUTE SUBVENTION ETAT » POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES GROUPES SCOLAIRES VILLEMUR ET BALORY**

L'an deux mille vingt six, le **lundi 2 février à 20 heures**, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Nandy, sous la Présidence de Monsieur René RÉTHORÉ, son Maire en exercice.

<b>Date de convocation :</b> 27 janvier 2026	<b>Nombre de conseillers municipaux :</b>	
<b>Date d'affichage :</b> 27 janvier 2026	En exercice :	28
<b>Secrétaire de séance :</b> Mme Isabelle JOURDAIN	Présents :	20
	Votants :	26
	Absent :	02
<b>Présents :</b>		
M. René RÉTHORÉ, M. Grégory MASSAMBA, Mme Claudie ORMEAUX, M. Laurent VANDERHAEGHE, Mme Margaret DE GROOT, M. Alexandre VIEIRA, Mme Sophie JACOTIN, M. Roland DELATTRE, Mme Isabelle JOURDAIN, Mme Stéphanie FOURNEL, M. Jean-Marie VAYER, Mme Jenna SALORD, Mme Émilie LARGE, M. Abdelkrim TABBOU, M. Coumar PREM, M. Florian GERBER, M. Jean-François RIOS, M. Jean-Marc MAUGUIN, M. Patrick KATAKO, M. Claude ARNOU		
<b>Absents excusés et représentés :</b>		
M. Simon YORO	donne pouvoir à	M. Laurent VANDERHAEGHE
Mme Meryem GÜLSEN	donne pouvoir à	Mme Margaret DE GROOT
Mme Manon SALOMONI-GOMES	donne pouvoir à	M. René RÉTHORÉ
Mme Joana DISTIN	donne pouvoir à	Mme Claudie ORMEAUX
Mme Marie KOUNDOU	donne pouvoir à	Mme Isabelle JOURDAIN
Mme Fatima GACEM	donne pouvoir à	Grégory MASSAMBA
<b>Absents :</b>		
M. Alexis CABELLO, M. Jean-Pierre JACQUART		

### EXPOSÉ :

Le gouvernement a adressé l'Appel à Projets – Dotation d'investissement 2026 le 1<sup>er</sup> décembre 2025.

Nandy est éligible à la DETR et à la DSIL. Le dépôt d'un dossier unique est envisagé pour l'exercice 2026.

Le taux de subvention peut atteindre 80 % du montant HT des travaux.

### Le projet consiste :

- au remplacement de l'ensemble des huisseries des deux écoles,
- à l'installation de volets roulants pour les classes de l'école Villemur,
- à la réfection de la façade sud de l'école du Balory (étanchéité de la façade ravalement total)
- réfection de la toiture terrasse de la section sanitaires, tisanerie et ateliers pédagogique de la maternelle de l'école Villemur.

### Les objectifs du projet sont :

- Le remplacement des huisseries en aluminium va permettre d'améliorer l'isolation phonique et thermique des bâtiments. Aujourd'hui les huisseries sont d'origine (installées en 1983 et 1985), elles sont poreuses, fuyantes et en simple vitrage bâti bois.

- L'installation des volets dans les classes du 1<sup>er</sup> étage de l'école de Villemur permettra de diminuer le rayonnement solaire et garantir ainsi le confort d'usage et particulièrement en cas de canicule.
- La réfection de la façade sud de l'école du Balory permettra une réelle étanchéité. Aujourd'hui le bâtiment a sur sa façade des boiseries délabrées qui laissent infiltrer l'eau et produisent des moisissures. Il s'agit de retirer l'ensemble des boiseries et de réaliser un ravalement total afin d'assainir le bâti et de le faire perdurer.
- La réfection de la toiture terrasse de l'école Villemur conclura la rénovation des toitures de cette école (plan toiture 2022-2025). Aujourd'hui des fuites sont constatées et le bâtiment souffre de nombreuses dégradations à chaque pluie.

L'ensemble de ces interventions va permettre d'approcher les objectifs du décret tertiaire et de garantir la pérennité des équipements.

La réalisation du projet sera organisée dès la notification de la subvention prévue avant l'été 2026.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2334-1 et suivant permettant aux communes de bénéficier de subventions et de dotations de l'Etat,

**VU** la communication de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne en date du 1<sup>er</sup> décembre 2025 fixant les modalités d'attribution de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux pour 2026,

**CONSIDÉRANT** la nécessité pour la Ville de Nandy de réaliser ces travaux en vue de diminuer la consommation énergétique des équipements scolaires de la ville,

**CONSIDÉRANT** que le coût prévisionnel global s'élève à 589 852,86 € TTC (491 544,05 € HT) et que la commune peut solliciter l'Etat une aide allant jusqu'à 80 % du coût global HT du projet soit un montant de 393 235,24 € ;

**CONSIDÉRANT** que la ville de Nandy est éligible ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Sur proposition du Maire,  
Après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ,

**APPROUVE** les projets de rénovation énergétique des groupes scolaires Villemur et Balory ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter toute subvention de l'Etat pour un montant de 393 235,24 € soit 80 % du coût total HT du projet ;

**INVITE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre.**  
**Pour copie conforme.**

La secrétaire de séance

Isabelle JOURDAIN



Nandy, le 2 février 2026

Le Maire

René RÉTHORÉ

